

LE MAG' #29

Ce trimestre dans le Mag' >>>

ZOOM SUR

► Nos 100 bougies se fêtent en images !
p. 3

EN BREF

► Chèque Énergie Bois : vous avez jusqu'au 30 avril pour en faire la demande
p. 3

INFO PRESQU'ÎLE HABITAT

► Simple et pratique, pensez au prélèvement automatique
► Avec l'adie, osez lancer votre projet entreprise
p. 4

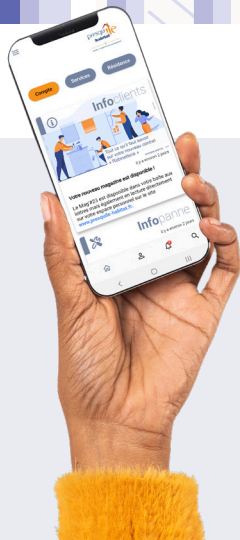
INFOS TRAVAUX

p. 4



Tous acteurs du bien-vivre ensemble

DOSSIER SPÉCIAL p.2



Votre application est disponible ! Téléchargez-la dès maintenant !

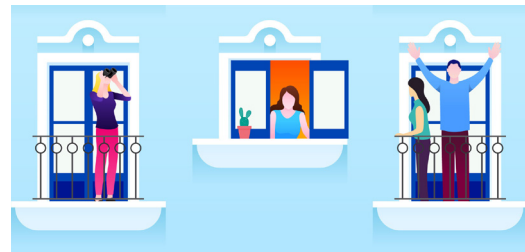
Plus d'information sur la première connexion à votre compte personnel sur notre site Internet
www.presquile-habitat.fr



Tous acteurs du bien-vivre ensemble

Chaque semaine, voire chaque jour, des incivilités sont constatées sur notre patrimoine, qui empoisonnent parfois la vie de toute une résidence. Nous sommes pourtant tous acteurs du bien-vivre ensemble, et notre comportement au quotidien contribue à maintenir un cadre de vie agréable, pour le bonheur de tous.

Bien vivre dans son logement, c'est aussi préserver la qualité de vie de l'immeuble ainsi que celle de son environnement. Vous partagez avec vos voisins des équipements comme le hall d'entrée, un ascenseur, des escaliers ou encore des espaces extérieurs. Si tout le monde y met du sien, ce seront des lieux sympathiques et agréables à vivre. Chacun en est responsable.



Les parties communes

Les parties communes d'un immeuble peuvent être considérées comme le prolongement des logements, partagé avec l'ensemble des habitants d'un immeuble. Elles méritent donc le même soin avec lequel vous entretenez votre espace privatif.

Jetez-vous des papiers au sol dans votre appartement ? Laissez-vous vos animaux y faire leurs besoins ? Crachez-vous sur les murs de votre salon ? Nous imaginons que la seule réponse à toutes ces questions est « Non ». **Dans les parties communes, nos comportements doivent donc être les mêmes que dans nos logements : respectueux.**

Zoom sur les ascenseurs

Chaque année, les entreprises en charge des 234 ascenseurs de notre patrimoine nous informent des pannes rencontrées, et de leur nature. Globalement, la fiabilisation des appareils s'améliore d'année en année. Une baisse de 5.26% du nombre total de pannes est ainsi constatée entre 2021 et 2022. Ce bon résultat cache toutefois une triste réalité : l'explosion du nombre de mises à l'arrêt d'ascenseurs en raison d'actes de malveillance (vandalisme) ou d'usage anormal

- +17% entre 2021 et 2022.

Ces incivilités représentent près de 45% des pannes. C'est autant de désagréments qui auraient pu être évités en 2022 !

Les espaces extérieurs

Malgré nos rappels réguliers, nous constatons toujours le dépôt sauvage d'encombrants sur la voie publique et au pied des immeubles. Outre le fait que ces dépôts soient totalement interdits et **punissables d'une amende pouvant aller jusqu'à 750€**, ils donnent également une image dégradée des lieux dans lesquels on les trouve.



Pour faciliter la gestion des encombrants, les **15 déchèteries présentes sur le territoire du Cotentin sont pourtant ouvertes à tous**, sans carte d'accès. 2 des 3 déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin sont d'ailleurs ouvertes en continu du lundi au samedi, de 9h à 18h30, et même le dimanche matin. N'hésitez pas à utiliser ce service de proximité !

Si ce dont vous souhaitez vous débarrasser peut avoir une seconde vie, des alternatives sont possibles :

- Donnez vos vêtements trop petits à Fil&Terre,
- Offrez vos meubles à Emmaüs,
- Ou tout simplement, faites un don entre particuliers via les plateformes à votre disposition.

Le recyclage des déchets

Le sujet des encombrants nous amène logiquement à celui du recyclage des déchets. Depuis la fin de l'année 2022, le Cotentin s'est engagé dans « l'extension des consignes de tri ». La mesure est simple : tous les pots et barquettes, tous les sachets et écorecharges, tous les emballages en métal, doivent être triés au même titre que les plastiques, les emballages aluminium ainsi que les papiers et cartons. **Des efforts ont été remarqués dans les résidences, et nous les saluons !** Reste à déposer ces déchets dans les conteneurs adéquats : bleus (ou noirs) pour les déchets ménagers, jaunes pour le recyclable.



Mémo-tri

CHAQUE GESTE COMPTE, MAITRISONS NOS DÉCHETS

EMBALLAGES ET PAPIERS

En +

- TOUS LES FILMS ET SACS PLASTIQUES
- TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL
- TOUS LES POTS ET BARQUETTES, TOUS LES SACHETS ET ÉCO-RECHARGES, TOUS LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL
- TOUS LES FLAÇONS, BIDONS ET BOUTEILLES PLASTIQUES
- TOUS LES PAPIERS ET CARTONS

ORDURES MÉNAGÈRES

LES EXCEPTIONS DU TRI :

- les déchets d'hygiène
- les déchets d'entretien ménager
- les petits objets cassés
- les restes alimentaires

à déposer dans un sac fermé

EMBALLAGES EN VERRE

Pour chaque trier collecter 1 € reversé à l'association

Vidés de leur contenu en verre cassé sans les bouchons

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE Sans bouchons, capsules ou couvercles

ATTENTION

Sont à déposer avec vos ordures ménagères : pots de fleurs, vaisselles, faïence, vitrocéramique, porcelaine...

BIODÉCHETS

JE DÉPOSE DANS MON COMPOSTEUR :

- marc de café, filtres, sachets de thé biodégradable
- épilures
- petits cartons d'emballage
- papier essuie-tout, rouleau en carton
- petits branchages

En cas d'absence de composteur

Sur lecotentin.fr, retrouvez :

- Toutes les informations sur les consignes de tri,
- Les jours et l'heure de collecte,
- Les modalités pour changer de bacs ou récupérer vos sacs.

POUR EN SAVOIR +

triercestdonner.fr

lecotentin.fr

Nos 100 bougies se fêtent en images !

Le 3 mars 1923, Alexandre Millerand, Président de la IIIe République, décrète la création de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Cherbourg. L'Office acquiert, la même année, les 24 logements de la Cour des Gendarmes pour débiter son activité. 100 ans plus tard, l'Office, devenu Presqu'île Habitat, affiche un patrimoine de plus de 8 100 logements.

Afin de retracer la vie des quartiers et l'évolution des logements au fil de ces 10 décennies, nous vous invitons à plonger dans vos souvenirs, ceux de vos parents ou de vos grands-parents, et à nous transmettre vos plus belles photos, par mail ou par courrier. **Celles-ci seront exposées dans notre hall d'accueil !**



Quartier de la Divette
Années 60



Intérieur
Années 70



Intérieur
Années 90



Quartier des
Provinces
Années 70



N'oubliez pas de nous indiquer l'adresse de la prise de vue ainsi que l'année. Toutes les photos originales qui nous auront été transmises seront bien évidemment restituées après avoir été numérisées.

Plus d'information sur notre site www.presquile-habitat.fr.

EN BREF

Chèque Énergie Bois :

vous avez jusqu'au 30 avril pour en faire la demande

Comment bénéficier de ce dispositif ?

Grâce à sa mixité Bois/Gaz, le réseau de chaleur des Provinces est éligible au **chèque énergie exceptionnel « Bois »**. Si vous êtes locataire d'un appartement situé dans le Quartier des Provinces, vous pouvez, sous conditions de ressources, bénéficier de cette aide pouvant aller jusqu'à 100€.

Pour en faire la demande, vous devez vous rendre, **avant le 30 avril 2023**, sur le portail dédié :

chequeboisfioul.asp-public.fr

En tant que bénéficiaire d'un

chauffage collectif, il vous sera demandé de fournir une attestation délivrée par votre bailleur social.

Afin que nous puissions vous la transmettre dans les meilleurs délais, nous vous remercions d'en faire la demande via le formulaire disponible sur notre site Internet, rubrique « Actualités ».

Si vous n'avez pas accès à Internet, ou n'êtes pas à l'aise avec les outils numériques, **la Maison Olympe de Gougues peut vous accompagner dans vos démarches.**

Il vous suffit de **prendre rendez-vous**

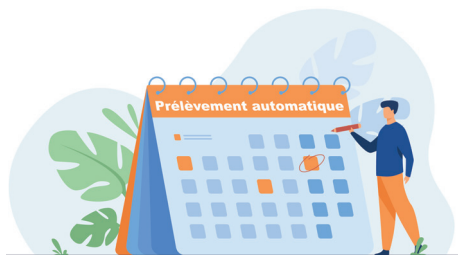
auprès de la Médiatrice du Net au 02.33.01.89.90.

Comment utiliser le Chèque énergie Bois ?

Le chèque énergie exceptionnel « Bois » est utilisable pour vos factures d'énergie, quel que soit le type de combustible (électricité, gaz). Tout comme les autres chèques énergie, Presqu'île Habitat n'est pas autorisé à encaisser le chèque « Bois ». Vous devrez le transmettre à votre fournisseur d'électricité ou de gaz de ville afin qu'il puisse être déduit de l'une de vos factures.

INFOS PRATIQUES

Simple et pratique, pensez au prélèvement automatique !



Dès le mois de septembre 2023, les avis d'échéance seront transmis par e-mail à tous les locataires nous ayant communiqué leur adresse électronique (Cf. *Le Mag* #28).

Si vous pensez ne pas l'avoir fait, communiquez-nous votre adresse par le simple envoi d'un mail à l'adresse contact@presquile-habitat.fr. Dans le même temps, pour faciliter le paiement de votre loyer, nous vous conseillons d'opter pour le prélèvement automatique.

Simple et pratique, vous pouvez demander sa mise en place par mail (contact@presquile-habitat.fr) ou via le formulaire de contact de notre site Internet.

Merci de nous indiquer la date à laquelle vous souhaitez être prélevé (5, 10 ou 15 de chaque mois) et joindre votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Après enregistrement, nous vous transmettrons un mandat SEPA que vous devrez nous retourner signé pour acter le prélèvement.

Rendez-vous le 2 juin pour la Fête des Voisins



La date de la Fête des Voisins est désormais connue : la 24^{ème} édition de cet événement national aura lieu le **vendredi 2 juin !**

Si vous souhaitez organiser un événement près de chez vous, afin (re)créer du lien avec vos voisins, n'hésitez pas à vous renseigner sur le site dédié www.lafetedesvoisins.fr. Vous pourrez y retrouver tous les conseils et outils (affiches, flyers, visuels, etc.) pour que cet événement soit une réussite.

Vous résidez dans le quartier de l'Amont Quentin ? L'association du même nom, Les Amis de l'Amont Quentin, organise déjà sa fête des voisins. Vous êtes bien évidemment invités à vous joindre à ce moment festif le 2 juin. Si vous préférez organiser votre propre événement au pied de votre bâtiment, les bénévoles de l'association peuvent également vous y aider. Dans les 2 cas, n'hésitez pas à contacter l'association : aaq@amont-quentin.fr.

À vous de jouer !

Bravo à l'heureux gagnant de la rubrique « À vous de jouer ! », qui remporte **une carte cadeau E.Leclerc d'une valeur de 50€**. Il s'agit de : **Mme Annie HENRY !**

À la question de l'édition précédente, il fallait répondre : L'immeuble situé au 52 Boulevard Schuman, dite « la Tour Schuman ».

Ce trimestre, le lot mis en jeu est : **une carte cadeau E.Leclerc d'une valeur de 50€**

Question du 1^{er} trimestre 2023 :

Quelle personnalité de Cherbourg-en-Cotentin a également été le 1^{er} président de Presqu'île Habitat, de 1923 à 1927 ?

À vos marques, prêts, jouez ! Envoyez-nous votre réponse par mail à communication@presquile-habitat.fr, ou sur papier libre au siège de Presqu'île Habitat, en nous indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, numéro de contrat de location), ainsi que la mention « J'accepte le règlement* du jeu-concours ». Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses.

Jeu-concours réservé aux locataires de Presqu'île Habitat. Une seule participation par foyer. *Règlement du jeu disponible sur www.presquile-habitat.fr

INFOS TRAVAUX

Inaugurations

14 logements collectifs - 10 Bd Mendès France



8 logements collectifs - 44 Rue Tour Carrée



Retrouvez nos infos chantier sur www.presquile-habitat.fr rubrique « espace locataire > vos documents utiles ».

Presqu'île Habitat
1, rue de Nancy -CS 30122
Cherbourg - Octeville
50101 Cherbourg-en-Cotentin cedex
02 33 87 84 00 / contact@presquile-habitat.fr

Presqu'île Habitat, Le Mag' - N°29 - 1^{er} trimestre 2023
Directeur de la publication : Estelle RUAULD, Directrice Générale par intérim de Presqu'île Habitat
Rédaction : service communication de Presqu'île Habitat
Numéro diffusé à 7 900 exemplaires
N° ISSN : 2494-8993



10-31-1588 / Certifié PEFC / Cet imprimé est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

